

وَقَالَ أَبُو كَامِلٍ فَضِيلُ بْنُ حُسَيْنٍ الْبَصْرِيُّ حَدَّثَنَا أَبُو مَعَشَرٍ، حَدَّثَنَا
عُثْمَانُ بْنُ غِيَاثٍ، عَنْ عِكْرِمَةَ، عَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّهُ
سُئِلَ عَنْ مُتْعَةِ الْحَجِّ، فَقَالَ أَهْلُ الْمُهَاجِرُونَ وَالْأَنْصَارُ وَأَزْوَاجُ النَّبِيِّ
صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِي حَجَّةِ الْوَدَاعِ وَأَهْلُنَا، فَلَمَّا قَدِمْنَا مَكَّةَ قَالَ رَسُولُ
اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ " اجْعَلُوا إِهْلَاكَكُمْ بِالْحَجِّ عُمْرَةً إِلَّا مَنْ قَلَدَ
الْهُدَى ". فَطُفْنَا بِالْبَيْتِ وَبِالْصَّفَا وَالْمَرْوَةِ وَأَتَيْنَا النِّسَاءَ، وَلَبِسْنَا الثِّيَابَ
وَقَالَ " مَنْ قَلَدَ الْهُدَى فَإِنَّهُ لَا يَحِلُّ لَهُ حَتَّى يَبْلُغَ الْهُدَى مَحِلَّهُ ". ثُمَّ أَمَرْنَا
عَشِيَّةَ التَّرْوِيَةِ أَنْ نُهَلَ بِالْحَجِّ، فَإِذَا فَرَعْنَا مِنَ الْمَنَاسِكِ جِئْنَا فَطُفْنَا
بِالْبَيْتِ وَبِالْصَّفَا وَالْمَرْوَةِ فَقَدْ تَمَّ حَجُّنَا، وَعَلَيْنَا الْهُدَى كَمَا قَالَ اللَّهُ تَعَالَى
{فَمَا اسْتَيْسَرَ مِنَ الْهُدَى فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فَصِيَامُ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ فِي الْحَجِّ وَسَبْعَةٍ
إِذَا رَجَعْتُمْ} إِلَى أَمْصَارِكُمْ. الشَّاةُ تَجْزِي، فَجَمَعُوا نُسُكَيْنِ فِي عَامٍ بَيْنَ
الْحَجِّ وَالْعُمْرَةِ، فَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى أَنْزَلَهُ فِي كِتَابِهِ وَسَنَّهُ نَبِيهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ
وَسَلَّمَ وَأَبَاحَهُ لِلنَّاسِ غَيْرِ أَهْلِ مَكَّةَ، قَالَ اللَّهُ {ذَلِكَ لِمَنْ لَمْ يَكُنْ أَهْلَهُ

حَاضِرِي الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ { وَأَشْهُرُ الْحَجِّ الَّتِي ذَكَرَ اللَّهُ تَعَالَى شَوَّالٌ وَذُو
الْقَعْدَةِ وَذُو الْحِجَّةِ، فَمَنْ تَمَتَّعَ فِي هَذِهِ الْأَشْهُرِ فَعَلَيْهِ دَمٌ أَوْ صَوْمٌ، وَالرَّفَثُ
الْجَمَاعُ، وَالْفُسُوقُ الْمَعَاصِي، وَالْجِدَالُ الْمِرَاءُ.



Rapporté par Ibn 'Abbas : On lui a posé une question sur le Hajj-at-Tamattu', à laquelle il a répondu : « Les Mouhajirines, les Ansar, les épouses du Prophète (ﷺ) et nous-mêmes avons fait de même. Quand nous sommes arrivés à La Mecque, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : 'Abandonnez votre intention de faire le Hajj (pour l'instant) et faites la 'Umra, sauf celui qui a mis une guirlande à son Hady.' Nous avons donc fait le Tawaf autour de la Kaaba et [le Sa'y] entre As-Safa et Al-Marwa, nous avons eu des relations avec nos épouses et porté des vêtements ordinaires (cousus). Le Prophète (ﷺ) a ajouté : 'Celui qui a mis une guirlande à son Hady ne doit pas sortir de l'Ihram tant que le Hady n'a pas atteint sa destination (c'est-à-dire qu'il soit sacrifié).' Puis, la nuit de Tarwiya (8 Dhul-Hijja, dans l'après-midi), il nous a ordonné de prendre l'Ihram pour le Hajj et, après avoir



accompli toutes les cérémonies du Hajj, nous sommes revenus et avons fait le Tawaf autour de la Kaaba et (le Sa'y) entre As-Safa et Al-Marwa, et alors notre Hajj était complet, et nous devons sacrifier un Hady selon la parole d'Allah : '... Il doit sacrifier un Hady selon ses moyens, mais s'il ne peut pas, il doit jeûner trois jours pendant le Hajj et sept jours après son retour (chez lui)...' (2:196). Le sacrifice d'un mouton suffit. Ainsi, le Prophète (ﷺ) et ses compagnons ont réuni les deux actes religieux (le Hajj et la 'Umra) la même année, car Allah a révélé (la permission) de cette pratique dans Son livre et dans la Sunna de Son Prophète (ﷺ) et l'a rendue permise pour tout le monde sauf les habitants de La Mecque. Allah dit : 'Ceci est pour celui dont la famille n'est pas présente à la Mosquée sacrée (c'est-à-dire les non-résidents de La Mecque).' Les mois du Hajj qu'Allah a mentionnés dans Son livre sont : Shawwal, Dhul-Qa'da et Dhul-Hijja. Celui qui fait le Hajj-at-Tamattu' pendant ces mois doit sacrifier ou jeûner. Les mots : 1. Ar-Rafatha signifie relations sexuelles. 2. Al-Fusuq signifie toutes sortes de péchés, et 3. Al-Jidal signifie discuter